



DOSSIER DE MARIAGE

(Les documents sont à fournir 2 mois avant le mariage)



(partie réservée à l'administration)

NOM Prénom des futurs(es) époux(ses) :

.....

Date du dépôt du dossier :

.....

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- **Remplir ce dossier de la manière la plus précise et lisible possible**, les renseignements demandés seront mentionnés dans votre acte de mariage
- Signer la **charte des mariages**, précédée de la mention « lu et approuvé » par les futurs(es) époux(es)
- **Acte de naissance** : extrait avec filiation – toutes mentions – des futurs époux(es) datant de moins de 3 mois

Pour simplifier la constitution de votre dossier mariage, le service État civil peut demander votre acte de naissance directement auprès de la mairie de votre lieu de naissance. Cette possibilité vous est précisée en consultant le simulateur des documents à fournir pour se marier, sur le site service-public.fr.

- **Époux ou épouse de nationalité étrangère** : acte de naissance accompagné de sa traduction faite par un traducteur assermenté daté de moins de 6 mois ; certificat de coutume traduit en français ; certificat de célibat traduit en français.
- **Pièce d'identité** : CNI ou passeport
- **Remplir la fiche de renseignements relatifs à l'époux/épouse**
- **Attestation « modification éventuelle des actes de naissance »** signée par les futurs(es) époux(es)
- **Remplir la fiche de renseignements des témoins et fournir la photocopie de leur pièce d'identité**
- **Faire remplir la déclaration des témoins**
- **Justificatif de domicile pour chacun(e) des futur(e)s époux(es) de moins de 3 mois** : facture de téléphone fixe, internet (les factures de téléphone portable ne sont pas acceptées), électricité, gaz, avis d'imposition, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer (cas particuliers : si domicile des parents, un justificatif de domicile du ou des parents et une pièce d'identité).
- **Attestation d'un notaire** si contrat de mariage (à fournir au plus tard 10 jours avant le mariage)
- **Livret de famille** (à fournir au plus tard 10 jours avant le mariage)

CAS PARTICULIERS

- **Vous êtes divorcé(e)** : la mention de divorce doit figurer en marge de votre acte de naissance et joindre une copie de l'acte de mariage avec l'apposition de la mention de divorce ou le jugement de divorce.
- **Vous êtes veuf(ve)** : copie intégrale de l'acte de décès du conjoint ou de son acte de naissance portant la mention du décès.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ÉPOUX/ÉPOUSE

Mariage prévu le _____ *à* _____ *heures*

Entre

Futur(e) époux(se)

NOM :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Nationalité :

Lieu de naissance :

Profession :

Téléphone :

Mail :

Situation matrimoniale :

- Célibataire
- Pacsé(e) le
- Divorcé(e) depuis le
- Veuf(ve) depuis le

Adresse :

Fils/Fille de

PÈRE

NOM :

Prénom(s) :

Adresse :

Profession :

ou décédé

MÈRE

NOM :

Prénom(s) :

Adresse :

Profession :

ou décédée

Futur(e) époux(se)

NOM :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Nationalité :

Lieu de naissance :

Profession :

Téléphone :

Mail :

Situation matrimoniale :

- Célibataire
- Pacsé(e) le
- Divorcé(e) depuis le
- Veuf(ve) depuis le

Adresse :

Fils/Fille de

PÈRE

NOM :

Prénom(s) :

Adresse :

Profession :

ou décédé

MÈRE

NOM :

Prénom(s) :

Adresse :

Profession :

ou décédée

ATTESTATION
MODIFICATION ÉVENTUELLE DES ACTES DE NAISSANCE
APRÈS LE DEPÔT DU DOSSIER

Nom et prénom des futurs(es) époux(ses) :

.....
.....
.....
.....

Nous nous engageons par la présente à signaler à l'officier de l'état civil toute modification de notre état civil en cas de changement (ex : prénom, nom, état matrimonial, etc...) avant la célébration de notre mariage et à produire une nouvelle copie de notre acte de naissance mis à jour, si tel devait être le cas.

Fait à Léon, le

Signature des futurs(es) époux(ses)

Renseignements complémentaires

- Avez-vous des enfants ensemble ?
 - Oui
 - Non

- Futur domicile conjugal prévu ?

Adresse :

- Echange des alliances en mairie ?
 - Oui
 - Non

- Cérémonie religieuse ?
 - Oui – date :
 - Non

lieu de cérémonie :

- Contrat de mariage ?
 - Oui – date :

NOM, Prénom du notaire :

Lieu d'exercice du notaire :

- Non

- Nombre d'invités à la cérémonie en mairie ?
 - moins de 50
 - entre 50 et 70 – à préciser :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'ÉPOUX(SE)

Je soussigné(e)

Né(e) le à

Domicilié(e)

Exerçant la profession de

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-après :

- être pacsé(e)
- être célibataire, veuf(ve) ou non remarié(e)
- résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de*.....
- ou avoir un de mes parents qui a son domicile ou sa résidence dans la Commune de*.....

Fait à Léon, le

Signature

**joindre un justificatif de domicile du (de la) futur(e) époux(se) ou de l'un des deux parents*

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'ÉPOUX(SE)

Je soussigné(e)

Né(e) le à

Domicilié(e)

Exerçant la profession de

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-après :

- être pacsé(e)
- être célibataire, veuf(ve) ou non remarié(e)
- résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de*.....
- ou avoir un de mes parents qui a son domicile ou sa résidence dans la Commune de*.....

Fait à Léon, le

Signature

**joindre un justificatif de domicile du (de la) futur(e) époux(se) ou de l'un des deux parents*

LISTE DES TÉMOINS

Le couple doit avoir deux témoins minimum (1 par époux se), quatre maximum (2 par époux se). Pour rappel, les témoins doivent se présenter 15 minutes avant la cérémonie avec un titre d'identité.

1^{er} témoin (obligatoire) futur(e) époux(se)* : NOM : NOM de jeune fille : Prénoms : Né(e) le Profession : Adresse :	2^{ème} témoin (obligatoire) futur(e) époux(se)* : NOM : NOM de jeune fille : Prénoms : Né(e) le Profession : Adresse :
---	--

3^{ème} témoin (facultatif) futur(e) époux(se)* : NOM : NOM de jeune fille : Prénoms : Né(e) le Profession : Adresse :	4^{ème} témoin (facultatif) futur(e) époux(se)* : NOM : NOM de jeune fille : Prénoms : Né(e) le Profession : Adresse :
---	---

**joindre la pièce d'identité (recto – verso)*

DÉCLARATION DES TÉMOINS N°1

Je soussigné(e)

Né(e) le à

Atteste sur l'honneur

Être domicilié(e)

et exercer la profession de

Fait à Léon, le

Signature

**joindre la pièce d'identité (recto – verso)*

DÉCLARATION DES TÉMOINS N°2

Je soussigné(e)

Né(e) le à

Atteste sur l'honneur

Être domicilié(e)

et exercer la profession de

Fait à Léon, le

Signature

**joindre la pièce d'identité (recto – verso)*

DÉCLARATION DES TÉMOINS N°3

Je soussigné(e)

Né(e) le à

Atteste sur l'honneur

Être domicilié(e)

et exercer la profession de

Fait à Léon, le

Signature

**joindre la pièce d'identité (recto – verso)*

DÉCLARATION DES TÉMOINS N°4

Je soussigné(e)

Né(e) le à

Atteste sur l'honneur

Être domicilié(e)

et exercer la profession de

Fait à Léon, le

Signature

**joindre la pièce d'identité (recto – verso)*

CHARTRE DES MARIAGES

Règlement du déroulement des cérémonies civiles de mariage

La charte s'adresse aux futurs célébrants et à leurs invités et vise au bon déroulement de la cérémonie.

Il convient de rappeler que l'Hôtel de Ville est la maison de la République, dont elle incarne les valeurs et les symboles. C'est un espace de droits, de devoirs et de respect.

Ce jour de fête, synonyme de joie et de convivialité, doit se dérouler dans le respect des personnes, des lieux et des institutions républicaines.

DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

La cérémonie a lieu dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, nommée pour l'occasion salle des mariages.

Le jour de la cérémonie, les futurs(es) mariés(es), leurs témoins et leurs invités doivent se présenter 15 minutes avant le début de la cérémonie.

La Ville de Léon ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles conséquences liées au retard ou au report de cérémonie.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de places dans la salle du conseil est limité à 50 personnes.

Le nombre d'invités devra être obligatoirement communiqué lors de l'enregistrement du dossier.

Si les mariés souhaitent personnaliser le mariage (faire une surprise, mettre de la musique sous la responsabilité des époux etc.) ils doivent le signaler au service de l'État Civil lors du dépôt du dossier de mariage afin que l'Officier d'État Civil puisse en prendre connaissance et l'intégrer à la cérémonie.

Il est impératif de respecter la solennité et le mobilier de la salle des mariages.

ACCÈS A L'HÔTEL DE VILLE ET STATIONNEMENT

Le stationnement sur le parvis de l'Hôtel de Ville est interdit sauf demande expresse. Le stationnement en double file ne peut être que ponctuel et exclusivement limité au véhicule des mariés ou aux personnes à mobilité réduite. Les voitures du cortège, quant à elles, seront stationnées sur les parkings situés aux abords de l'Hôtel de Ville.

Il s'agira expressément de veiller à la sécurité des piétons et d'observer les limitations de vitesse.

En cas de stationnement interdit ou gênant, les contrevenants s'exposent à une contravention et une mise en fourrière de leur véhicule.

FIN DE LA CÉRÉMONIE

Pour la sécurité des personnes, mais aussi pour le maintien en bon état de propreté de la salle des mariages et des abords de l'Hôtel de Ville, il est interdit de **jeter du riz, des confettis, des matières plastiques ainsi que de tout projectile de cette sorte.**

L'utilisation des pétards, feux d'artifice ou fumigènes est strictement interdite.

Les bulles de savon ou autres matières biodégradables sont tolérées, si elles sont utilisées avec modération à l'extérieur de l'Hôtel de Ville.

Le déploiement de drapeaux, de banderoles, d'affiches ou de panneaux n'est pas autorisé afin de respecter la solennité de la cérémonie.

Les mariés(es) et leurs invités doivent quitter la salle des mariages à l'issue de la cérémonie, afin de libérer l'accès pour les mariages suivants.

Aucune réception ne pourra être organisée au sein de la salle des mariages, ni dans le hall de l'Hôtel de Ville.

ENGAGEMENTS DES FUTURS(ES) ÉPOUX(SES)

Les mariés s'engagent, par la signature de cette charte, au bon déroulement de leur cérémonie de mariage, en harmonie avec les valeurs de la République et avec la tranquillité des habitants et de ses environs.

Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs invités le contenu de cette charte afin que le cortège en respecte les règles de bonne conduite et de sécurité.

Fait à Léon, le

NOM Prénom et signature des futurs(es)
époux(SES)

(précédée de la mention « lu et approuvé »)